

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

14/04/2021

Le Canal Seine-Nord Europe avance

L'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE POUR LE SECTEUR 1 A ETE SIGNEE PAR MADAME LA PREFETE DE L'OISE

L'arrêté d'autorisation environnementale du Canal Seine-Nord Europe pour le secteur 1, allant de Compiègne à Passel dans l'Oise (60), a été signé par Madame la Préfète de l'Oise le jeudi 8 avril 2021 et publié lundi 12 avril 2021. Cet arrêté autorise ainsi la réalisation des 18,6 premiers kilomètres du canal, en définissant précisément les conditions de ce chantier, dans le respect de l'environnement et du territoire.

Un arrêté qui ouvre la voie aux premiers travaux du Canal

L'Arrêté d'autorisation environnementale signé le 8 avril par Madame la Préfète de l'Oise est l'étape finale d'une procédure engagée dès 2019. Elle aura mobilisé les services de l'Etat, les acteurs territoriaux et les experts nationaux de l'environnement, ainsi que les habitants lors de l'enquête publique qui s'est déroulée à l'automne dernier. **L'arrêté valide le travail de conception détaillée** menée par la Société du Canal Seine-Nord Europe (SCSNE). Par cet arrêté, l'Etat précise l'ensemble des aménagements autorisés et les mesures qui devront être prises durant les travaux. L'autorisation environnementale est l'aboutissement d'un travail de longue haleine. Les études très approfondies et la concertation ont permis de concevoir des aménagements fluviaux et environnementaux qui s'inséreront harmonieusement dans la moyenne vallée de l'Oise, entre Compiègne et Passel, en respectant les enjeux humains et environnementaux.

Et maintenant sur le secteur 1...

La signature de cet arrêté d'autorisation environnementale ouvre la voie aux **premiers travaux** du Canal Seine-Nord Europe. Ils s'engageront progressivement à partir de ce printemps, en particulier par la réalisation de deux giratoires à Choisy-au-Bac et Ribécourt-Dreslincourt, puis de deux quais à Ribécourt-Dreslincourt et Pimprez cet été, avant des travaux plus conséquents à partir de l'automne. Sur ce secteur de 18,6 kilomètres dans l'Oise, les aménagements environnementaux comprennent 391 ha de sites écologiques créés et restaurés. Le **chantier de ces aménagements** a d'ores et déjà commencé. Après les premiers aménagements de Bienville en 2017 ; la plantation au mois de mars de plus de 6 500 arbres, dont des Ormes lisses, une espèce protégée dans les Hauts-de-France, sur une parcelle de 5,4 hectares a été réalisée à Chiry-Ourscamp dans l'Oise (voir reportage sur le site du Canal Seine-Nord Europe). **17 autres sites vont être progressivement aménagés dans la vallée de l'Oise.**



Plantations à Chiry-Ourscamp (60)

La Société du Canal Seine-Nord Europe va poursuivre **l'information et les rencontres avec les habitants, les riverains**, pour continuer à expliquer le Canal Seine-Nord Europe, son agenda, ses prochaines étapes, écouter leurs attentes et préparer le chantier à venir.

Le Canal Seine-Nord Europe, un projet vertueux

Le Canal Seine-Nord Europe est le maillon central de la liaison Seine-Escaut, projet européen visant à créer un réseau fluvial à grand gabarit reliant le bassin de la Seine, les Hauts-de-France et la Belgique. Ce corridor économique et écologique permettra la croissance du transport fluvial de marchandises, transport vertueux en termes d'émission. C'est aussi un levier du développement des territoires. Sa nature même de voie d'eau et le travail dont il fait l'objet en matière de conception en font **un projet unique** d'un point de vue environnemental ; il contribue à la transition écologique. Cette dimension est intégrée comme une **composante essentielle** du Canal Seine-Nord Europe. A toutes les étapes du projet, **les principes de la séquence « éviter – réduire – compenser » ont été respectés.**

Les grandes lignes du secteur 1

Les travaux consistent en l'aménagement de l'Oise puis d'un nouveau canal entre Compiègne et Ribécourt-Dreslincourt et ensuite en l'élargissement du canal actuel jusque Passel. **Côté ouvrages d'art**, le secteur 1 prévoit la construction d'une écluse de près de 200 mètres de long à Montmacq, de 3 quais de transbordement à Thourotte, Ribécourt-Dreslincourt et Pimprez et de 7 franchissements routiers. C'est également l'aménagement de 11,5 km de berges lagunées et 391 hectares de plantations et d'aménagements environnementaux (roselières, mares, prairies humides).



Vue de l'écluse de Montmacq © Team O+

Pour plus d'informations :


- [L'Arrêté préfectoral d'autorisation environnementale du secteur 1 - avril 2021](#)
- [Dossier de presse sur l'environnement – avril 2021](#)
- [Reportage sur les plantations faites à Chiry-Ourscamp - mars 2021](#)
- [Rapport de la commission d'enquête publique environnementale sur le site de la préfecture de l'Oise - décembre 2020](#)

Contact presse : Aurélia Poletti – aurelia.poletti@scsne.fr – 06.83.83.56.59

A propos de la Société du Canal Seine-Nord Europe

Société de projet et maître d'ouvrage du Canal Seine-Nord Europe, la Société du Canal Seine-Nord Europe (SCSNE) a été constituée en 2016 sous la forme d'un Établissement Public Industriel et Commercial de l'État. Elle est devenue Établissement Public Local le 1^{er} avril 2020. Le président du Conseil de surveillance est Xavier Bertrand, sa vice-présidente est Nadège Lefebvre. Son Directoire est présidé par Jérôme Dezobry. www.canal-seine-nord-europe.fr

Partenaires financiers

 Cofinancé par l'Union européenne
Le mécanisme pour l'interconnexion en Europe

